



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 4 MAI 2021 – 19 H 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi, 4 mai 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Madame la conseillère, Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny, Jean Pinard et Walter Hofer.

Également présents :

La directrice générale, Madame Dominique St-Pierre et la greffière, Madame Annick Lafontaine.

Absente : Madame la conseillère, Sylvie Guévin.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

01-05-2021 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2021 soit adopté avec les modifications suivantes :

- l'ajout du point 9.6 Commis étudiant à la bibliothèque – entériner l'embauche;
- le retrait du point 10.1 SSI – remplacement de la porte d'entrée de la caserne – modification du prix de la soumission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

02-05-2021 **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 avril 2021 et de la séance spéciale du 26 avril 2021 soient adoptés et déposés aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Lecture est faite des questions adressées au conseil par voie écrite en vue de la présente séance, laquelle est tenue sans la présence du public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

03-05-2021 **5.1. JOURNALIER/OPÉRATEUR - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le départ de M. Julien Bordeleau-Pitre à titre de journalier/opérateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des candidatures;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Pierre Blais et résolu :

De remercier M. Julien Bordeleau-Pitre pour ses loyaux services;

ET De confirmer l'embauche de M. Yannick Dupuis St-Aubin, à compter du 10 mai 2021, à titre de journalier/opérateur, échelon 1, conformément aux dispositions de la convention collective.

L'embauche est assujettie à une période de probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04-05-2021 **6.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 669, PETIT RANG SAINT-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 669, Petit rang Saint-François;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite construire un garage de 38' X 40' à une distance de 8 mètres au lieu de la norme prescrite de 12 mètres;

CONSIDÉRANT que la superficie des espaces disponibles pour pouvoir construire le bâtiment en respectant les normes en vigueur ne nécessite pas une telle dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Walter Hofer, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage à une distance de 8 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05-05-2021 **6.2. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PATRIMONIALE – PIIA – 35, AVENUE GARNEAU**

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite construire une résidence de 1 étage avec garage attaché;

CONSIDÉRANT que le projet présenté s'harmonise avec le secteur;

CONSIDÉRANT que toutes les normes des règlements d'urbanisme seront respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de PIIA pour une nouvelle construction au 35, avenue Garneau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

06-05-2021 **6.3. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT DE LOGEMENTS AU SOUS-SOL DES HABITATIONS DANS LA ZONE NUMÉRO 149**

CONSIDÉRANT que les habitations unifamiliales isolées et jumelées sont déjà autorisées dans la zone numéro 149, correspondante au site de l'ancienne meunerie;

CONSIDÉRANT que pour respecter le seuil minimal de densité prévu au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains la réglementation doit permettre l'ajout de logements supplémentaires;

CONSIDÉRANT que ces logements supplémentaires devront être aménagés au sous-sol des habitations unifamiliales;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 13 avril 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 77-84 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'ajout de logements au sous-sol des habitations dans la zone numéro 149* »;

ET QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

07-05-2021 **6.4. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE COMMERCIALE NUMÉRO 211**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise à la municipalité pour la construction d'un bâtiment qui abriterait une entreprise liée aux métiers de la construction ainsi que des mini entrepôts sur une propriété située dans la zone commerciale numéro 211;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à cette demande il y aurait lieu de modifier la délimitation des zones dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'en raison des contraintes particulières du site, l'implantation du bâtiment sur le terrain concerné devra être faite par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 13 avril 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par Walter Hofer, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 77-85 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la délimitation de la zone commerciale numéro 211* »;

ET QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08-05-2021

6.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 78-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CONCERNANT LE DIAMÈTRE MINIMAL D'UN CERCLE DE VIRAGE

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de régir les normes d'aménagement des voies de circulation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la norme relative au diamètre minimal d'un cercle de virage aménagé à l'extrémité d'une rue sans issue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement, adopté lors de la séance du 13 avril 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas assujetties à l'approbation des personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 78-9 modifiant le règlement de lotissement concernant le diamètre minimal d'un cercle de virage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09-05-2021 **6.6. INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT –
REMPLACEMENT DURANT LES VACANCES**

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiment et en environnement, madame Sophie Boilard, sera en vacances du 19 juillet au 1^{er} août 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil désire continuer à donner un service à la population durant ses vacances;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'embaucher M. Raymond Lessard à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, de l'autoriser à émettre les permis et tous les autres documents liés à sa fonction et de le désigner également à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la durée du remplacement temporaire de Mme Sophie Boilard.

Ajouter M. Lessard sur la police d'assurance de la Ville, pour le volet « erreurs et omissions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-05-2021 **7.1. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2021 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être faites au projet de règlement numéro 232-2021 afin d'y inclure les dispositions de l'article 124 de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil dépose le projet de règlement numéro 232-2021 sur la gestion contractuelle.

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour les dispositions entourant la gestion des contrats donnés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11-05-2021 **7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 377 800 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET DES BORDURES SUR LES RUES CHARRON ET MARTIN**

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été régulièrement donné et le projet de règlement déposé lors de la séance spéciale tenue le 26 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Jean Pinard et résolu :

D'adopter le règlement numéro 249 décrétant une dépense et un emprunt de 377 800 \$ pour des travaux de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et des bordures sur les rues Charron et Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12-05-2021 **7.3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIRECTEURS ET RESPONSABLES DE SERVICES**

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 250 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 250 décrétant une délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal aux directeurs et responsables de services.

L'objet de ce règlement vise à faire une refonte des différents règlements traitant des délégations de pouvoirs des directeurs et responsables de services.

Le conseiller M. Walter Hofer se retire de la réunion à 19 h 51.

13-05-2021 **7.4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 181 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

AVIS DE MOTION est donné par Jean Pinard qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 181-2021 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 181-2021 modifiant le règlement 181 relatif à la circulation et au stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

L'objet de ce règlement vise à ajouter une zone d'interdiction de stationnement sur l'avenue Sainte-Cécile et à modifier le montant de l'amende.

Le conseiller M. Walter Hofer revient à la réunion à 19 h 52.

14-05-2021 **7.5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-2021 RELATIF AUX CAMIONS DE CUISINE**

AVIS DE MOTION est donné par Walter Hofer qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 222-2021 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 222-2021 relatif aux camions de cuisine.

L'objet de ce règlement vise à modifier les dispositions reliées à la demande de permis pour les camions de cuisine, les cantines mobiles ainsi que les cantines temporaires.

15-05-2021 **8.1. TRAVAUX SUR LE RANG D'ÉMILEVILLE – OCTROI DU CONTRAT - ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié sur le site SÉAO pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang d'Émileville (de la Route 235 jusqu'au rang de la Montagne);

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Étienne Rioux Ouellet, ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc., suite à l'ouverture des soumissions le 16 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Bertrand Ostiguy inc., pour les travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang d'Émileville (de la Route 235 jusqu'au rang de la Montagne) pour un montant estimé de 3 996 531 \$, incluant les taxes.

Le présent mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 246 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16-05-2021 **8.2. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - RENOUELEMENT**

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des *Transports du Québec* en date du 14 avril 2021 relativement au contrat de déneigement et de déglçage rue Notre-Dame, chemin Saint-Dominique et route de Saint-Pie [dossier # 8611-18-4926];

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics.

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat mentionné ci-dessus selon les conditions énoncées dans la correspondance du 14 avril 2021; et d'autoriser la directrice générale ou son substitut à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17-05-2021 **8.3. TRAVAUX SUR LA RUE DES HÉRONS – OCTROI DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET L'ANALYSE DE SOLS**

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur la rue des Hérons datée du 26 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE le conseil octroie le mandat à la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur la rue des Hérons, pour un montant forfaitaire de 17 780,88 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Laboratoires de la Montérégie datée du 26 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

18-05-2021 **9.1. REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DU SURPLUS**

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été adressée pour le remplacement du système d'éclairage au terrain de balle;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie Ravenelle Électrique;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le remplacement du système d'éclairage du terrain de balle à la compagnie Ravenelle Électrique pour un montant de 38 950 \$, plus taxes, selon la soumission présentée par monsieur Stéphane Ravenelle en date du 16 avril 2021.

ET QUE ces travaux étant éligibles à une subvention, la différence sera prise à même le surplus en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19-05-2021 **9.2. RÉSOLUTION D'APPUI AU CPE LES P'TITES PIES – PROJET D'AGRANDISSEMENT**

CONSIDÉRANT la pénurie actuelle de places dans les garderies au Québec ainsi que la liste d'attente du CPE Les P'tites Pies;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du CPE Les P'tites Pies de Saint-Pie qui permettrait l'ajout de 20 places en garderie;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que le CPE Les P'tites Pies désire l'appui de la Ville de Saint-Pie;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil appuie le projet d'agrandissement du CPE Les P'tites Pies afin d'élargir l'offre à la population et de diminuer la liste d'attente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

20-05-2021 **9.3. SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de la pandémie liée à la COVID-19 démontre encore plus le rôle et l'importance du rôle que la famille joue dans notre société;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie s'est dotée d'une Politique de la Famille;

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 10 au 16 mai 2021 sous le thème *Être là pour les familles*;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Pierre Blais et résolu :

De proclamer la semaine du 10 au 16 mai 2021 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Être là pour les familles*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21-05-2021 **9.4. JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES - PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Pierre Blais et résolu :

De proclamer la journée du 15 juin 2021 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

22-05-2021 **9.5. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE - PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* se tiendra le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

De proclamer le 17 mai 2021 *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

23-05-2021 **9.6. COMMIS ÉTUDIANT À LA BIBLIOTHÈQUE – ENTÉRINER L'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'un commis étudiant durant la saison estivale pour travailler à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, d'embaucher madame Anna-Ève Cusson;

En conséquence, il est proposé par Walter Hofer, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Anna-Ève Cusson à titre de commis étudiant à la bibliothèque durant la saison estivale selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

24-05-2021 **10.1 SSI – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CASERNE – MODIFICATION DU PRIX DE LA SOUMISSION**

ITEM RETIRÉ

25-05-2021 **11.1 SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS**

CONSIDÉRANT que le conseil entérine la liste des comptes présentés en date du 4 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pierre Blais et résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés : 295 424.83 \$

Total des remboursements capital
et intérêts pris directement au compte 10 482 \$

Liste des salaires :

162 727.49 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. VARIA

13. DOCUMENTS DÉPOSÉS

14. LES RAPPORTS DE SERVICES - DÉPÔT

Les rapports de services du mois d'avril sont déposés au conseil :

- 14.1. Service de la sécurité incendie (SSI)
- 14.2. Service des premiers répondants (PR)
- 14.3. Service d'urbanisme
- 14.4. Service des loisirs
- 14.5. Service des travaux publics (aqueduc, épuration et voirie)

15. RAPPORT DES COMITÉS

À titre informatif, les conseillers résument les différents comités auxquels ils ont assisté durant le mois d'avril.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

26-05-2021 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario St-Pierre
Maire

Annick Lafontaine
Greffière